

Agenda 2021 et BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation Process Communication Vente®

Nom : ----- Prénom : -----

Société : -----

Adresse complète : -----

☎ : ----- @ du participant : -----

Fonction du participant : -----

Contact administratif :

S'inscrit au séminaire – Dates 2021:

3,4 Mai

18,19 Novembre

Option Simulateur®

16,17 Septembre

(License d'entraînement pendant 1 an)

| | |
|---|--|
| <p>Conditions de paiement tarif entreprise: 990 € Net* + Inventaire De Personnalité 220€ Net*</p> | <p>Conditions de paiement tarif particulier: 790€ Net * IDP inclus</p> |
| <p>S'agit-il d'une prise en charge par votre OPCO:</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Possibilités de payer en 3 fois • Envoi de ce présent bulletin d'inscription • Envoi d'un chèque d'acompte d'un montant de 200€ à l'ordre de PRO-COM |
| <p><input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, Qui?</p> | |
| <p>Règlement en paiement direct par le CLIENT – à 30 jrs nets – date de facture</p> | |
| <p>Conditions d'inscription :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Envoi de ce présent bulletin d'inscription • Envoi d'un chèque d'acompte d'un montant de 200 € à l'ordre de PRO-COM • Un entretien téléphonique sera effectué au préalable | |

* Exonération de TVA conformément à l'instruction fiscale n° 31-3A-2-95 du 3 février 1995 du Ministère du Budget dans le cadre de la formation professionnelle continue

Une confirmation de réception d'inscription vous sera adressée prochainement avec les possibilités d'accueil par email ou courrier. Vous recevrez une convocation 10 jours avant le début de la formation, accompagnée d'un plan d'accès. Sous réserve de maintien de la formation par Cécile Madelenat

• *Accessibilité personnes en situation de handicap: Un aménagement est-il nécessaire ?*

Pour tout complément d'information :
sur le site : www.pro-com.fr ou par tél au 06.13.40.82.11

A très bientôt.

Cécile Madelenat

Conditions générales de participation

Une inscription n'est définitivement prise en compte qu'après le versement des arrhes. Il est convenu que le montant des arrhes à l'inscription est environ égal au quart du montant total. Le solde doit être réglé au premier jour du stage. En cas de paiement échelonné, les engagements écrits doivent être établis à cette date.

Selon l'usage constant, une session de stage commencée est due dans son ensemble. En cas d'interruption pour raison de force majeure le stagiaire pourra participer à une autre session sans majoration.

Un désistement de stagiaire moins de 15 jours avant le début du stage entraîne l'abandon des arrhes à titre de dédommagement. Si par contre le désistement a lieu avant, les arrhes pourront être reportées sur une session ultérieure. En aucun cas ils ne sont restitués sauf si le stage est annulé du fait de l'organisme de formation pour des raisons de force majeure ou manque d'effectif par exemple. En ce cas, les arrhes pourront être reportées ou remboursées à la convenance du stagiaire.

Les frais d'hébergement et de transport sont à la charge du stagiaire.

Il est fait élection de domicile à Bordeaux.

Date :

Fait à : -----

Signature et cachet de l'entreprise :